

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 09 MARS 2023****A Anduze, le 03 mars 2023****CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Madame, Monsieur, membre du Conseil Municipal,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra
le jeudi 9 mars 2023 à 18h30, à la Mairie d'Anduze en salle du Conseil Municipal.

Veuillez trouver ci-dessous l'ordre du jour proposé.

Veuillez agréer, l'assurance de ma considération distinguée.

**La Maire,
Geneviève BLANC**

Ordre du jour :

Désignation d'un(e) secrétaire de séance,

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du lundi 13 février 2023,

1. Dérogation au repos dominical pour les établissements de commerce de détail pour l'année 2023 sur la ville d'Anduze
2. OPAH-RU - attribution de subvention
3. Tarification du matériel mis à disposition
4. Approbation du compte de gestion 2022 du budget principal de la commune et du budget annexe de la gendarmerie
5. Approbation du compte administratif 2022 du budget de la commune et du budget annexe de la gendarmerie
6. Affectation des résultats 2022 du budget de la commune et du budget annexe de la gendarmerie
7. Orientations budgétaires 2023
8. Liste des dépenses éligibles au compte 6232 "Fêtes et cérémonies" et 6257 et 6536

Compte-rendu des décisions prises par la Maire (en vertu de l'article L.2122-2 du CGCT)

Questions diverses

En ce jeudi 09 mars 2023, le conseil municipal est réuni à 18h30 sur convocation de Madame la Maire en date du 03 mars 2023, affichée en date du 03 mars 2023.

Madame la Maire préside le conseil municipal (article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Madame la Maire, procède à l'appel nominal des conseillers municipaux.

Sont présents : Geneviève BLANC, Jacques FAISSE, Sandrine LABEURTHRE, Guilhem LEMARIE, Danielle GROSSELIN, Henri LACROIX, André MEREL, Malek BEDIOUNE, Nadine COMBALAT, Jacqueline BELLOT, René HALTER, Jean-Pierre SAMAMA, Nelly MARION, Rémi SAYROU, Murielle BOISSET, Philippe GAUSSENT (16).

Procurations : de Florence CAUSSINUS à Malek BEDIOUNE, Bonnifacio IGLESIAS à Muriel BOISSET, Sylvie LEGEMBRE à Jacqueline BELLOT, Véronique MEJEAN à Sandrine LABEURTHRE (04).

Sont absents : Sylvie LEGEMBRE, Véronique MEJEAN, Nicolas FLAMEN, Florence CAUSSINUS, Valérie TABUSSE, Bonnifacio IGLESIAS, Jocelyne PEYTEVIN (07).

Le quorum étant réuni, la séance est ouverte ce jeudi 09 mars 2023, à 18h30.

Monsieur Jacques FAISSE, est désigné secrétaire de séance.

Le Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 février 2023 n'appelant aucune remarque, il est adopté à l'unanimité.

Madame la Maire procède à la lecture de l'ordre du jour :

1. Dérogation au repos dominical pour les établissements de commerce de détail pour l'année 2023 sur la ville d'Anduze
2. OPAH-RU - attribution de subvention
3. Tarification du matériel mis à disposition
4. Approbation du compte de gestion 2022 du budget principal de la commune et du budget annexe de la gendarmerie
5. Approbation du compte administratif 2022 du budget de la commune et du budget annexe de la gendarmerie
6. Affectation des résultats 2022 du budget de la commune et du budget annexe de la gendarmerie
7. Orientations budgétaires 2023
8. Liste des dépenses éligibles au compte 6232 "Fêtes et cérémonies" et 6257 et 6536

Compte-rendu des décisions prises par la Maire (en vertu de l'article L.2122-2 du CGCT)

Questions diverses

Les questions sont ensuite examinées.

Délibération n° 2023-03-01**Le : 09 MARS 2023****Rapporteur : GUILHEM LEMARIE****OBJET : DEROGATION AU REPOS DOMINICAL POUR LES
ETABLISSEMENTS DE COMMERCE DE DETAIL POUR L'ANNEE 2023 SUR LA
COMMUNE D'ANDUZE**

Monsieur Guilhem LEMARIE indique que la Loi Macron que la commune a la possibilité d'ouvrir les dimanches du 25 juin au 27 août et deux autres dates en décembre.

La loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques dite « loi Macron » donne la possibilité aux maires de répondre à la demande d'ouverture des commerces le dimanche, lorsqu'elle génère plus d'activité et plus d'emploi. La dérogation vise à permettre à une ou plusieurs catégories de commerces de détail d'exercer son activité le dimanche avec le concours de salariés à l'occasion notamment d'une fête locale, d'une manifestation commerciale, des fêtes de fin d'année et des périodes de soldes.

Ainsi, l'article L. 3132-26 du code du travail confère aux maires, après avis du Conseil Municipal, le pouvoir d'autoriser les établissements de commerce de détail à supprimer le repos dominical de leurs salariés dans la limite maximale de 12 dimanches par an, au bénéfice de chaque catégorie de commerce de détail.

Suite à la demande de l'Union des Commerçants, Industriels et Artisans, il est proposé aux conseillers municipaux de se prononcer sur une dérogation au repos dominical selon le calendrier suivant :

Dimanche 25 juin 2023	Dimanche 6 août 2023
Dimanche 2 juillet 2023	Dimanche 13 août 2023
Dimanche 9 juillet 2023	Dimanche 20 août 2023
Dimanche 16 juillet 2023	Dimanche 27 août 2023
Dimanche 23 juillet 2023	Dimanche 10 décembre 2023
Dimanche 30. juillet 2023	Dimanche 17 décembre 2023

Il est rappelé que conformément à l'article L.3132-27 du Code du Travail : « chaque salarié privé de repos dominical perçoit une rémunération au moins égale au double de la rémunération normalement due pour une durée équivalente, ainsi qu'un repos compensateur en temps ».

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2212-1 et suivants,

Vu le code du travail, et notamment ses articles L 3132-26, L 3132-27 et R 3132-21,

Vu la demande formulée par l'Union de Commerçants, Industriels et Artisans d'Anduze le 01 mars 2023,

Considérant que dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal,

Considérant que le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile et que la liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante par le Maire,

Considérant que lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre,

Considérant la volonté de la Ville d'accorder en 2023 le principe de douze dérogations annuelles aux règles du repos dominical,

Considérant que la proposition de dérogation au repos dominical pour 12 dimanches telle que :

Dimanche 25 juin 2023	Dimanche 6 août 2023
Dimanche 2 juillet 2023	Dimanche 13 août 2023
Dimanche 9 juillet 2023	Dimanche 20 août 2023
Dimanche 16 juillet 2023	Dimanche 27 août 2023
Dimanche 23 juillet 2023	Dimanche 10 décembre 2023
Dimanche 30. juillet 2023	Dimanche 17 décembre 2023

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

Présents : 16 Votants : 20 Vote : 20 POUR

- **Donne** un avis favorable sur le projet d'ouvertures dominicales 2023 à savoir douze (12) ouvertures dominicales aux dates suivantes:

Dimanche 25 juin 2023	Dimanche 6 août 2023
Dimanche 2 juillet 2023	Dimanche 13 août 2023
Dimanche 9 juillet 2023	Dimanche 20 août 2023
Dimanche 16 juillet 2023	Dimanche 27 août 2023
Dimanche 23 juillet 2023	Dimanche 10 décembre 2023
Dimanche 30 juillet 2023	Dimanche 17 décembre 2023

Délibération n° 2023-03-02

Le : 09 MARS 2023

Rapporteur : DANIELLE GROSSELIN

OBJET : OPAH-RU ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Madame Danielle GROSSELIN fait part aux membres de l'Assemblée de la nécessité d'attribuer une subvention dans le cadre de l'OPAH-RU. Il s'agit d'une (1) subvention, d'un montant de 137.75€. Madame Danielle GROSSELIN indique que ce dossier a déjà fait l'objet d'une délibération lors du Conseil Municipal du 06 février 2023 pour un montant de 1 246€ (délibération n°2023-01-08). Le projet ayant subi une évolution avec le rajout de travaux supplémentaires de lutte contre la précarité énergétique, il convient d'octroyer la subvention associée (travaux initiaux d'un montant de 24 915€ donnant droit à une subvention de 1 246€, montant total des travaux incluant les travaux de lutte contre la précarité énergétique 29 025€ donnant droit à une subvention de 1 383.75€. Les 137.75€ correspondant au total de la subvention du moins celle déjà versée).

Madame la Maire indique que l'OPAH-Ru est en cours, que cela commence à faire boule de neige et qu'à l'occasion des conseils municipaux à venir, les élus seront amenés à délibérer.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la Construction ;

Vu le périmètre de l'opération ;

Vu la délibération B2019-09-23 du bureau de communauté d'Alès Agglomération du 12 décembre 2019 portant sur l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU) – Commune d'Anduze ;

Vu la délibération n°2021-01-07 du 5 février 2021 de la commune d'Anduze relative à la convention OPAH-RU avec Alès Agglomération au titre de co-financier et actant de la répartition de la part des collectivités : à 75 % pour la Communauté Alès Agglomération et 25 % pour la Ville d'Anduze ;

Vu la délibération C2021-04-21 du conseil de communauté d'Alès Agglomération du 15 avril 2021 portant sur l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU) – Modalité d'octroi des subventions Alès Agglomération ;

Vu la délibération n°2022-04-04 du 25 avril 2022 portant modulation des aides de la commune ;

Considérant que l'OPAH-RU vise à conduire un projet urbain, social et économique qui permette de renforcer l'attractivité du centre-ville, d'offrir des conditions de bonne habitabilité aux populations résidentes et aux nouvelles populations et de diversifier l'offre immobilière ;

Considérant que l'OPAH-RU permet de mettre en œuvre une ingénierie spécifique portée par la Communauté Alès Agglomération, subventionnée par l'ANAH, visant à accompagner les particuliers dans leurs projets d'amélioration de l'habitat via le montage de leurs dossiers de subvention et à traiter les situations d'habitat indigne et très dégradé ;

Considérant que la commune d'Anduze sera sollicitée pour participation financière aux dossiers de demande de financement des particuliers qui souhaitent réhabiliter leur patrimoine ;

Considérant que les collectivités locales participent au subventionnement des travaux des particuliers afin de dynamiser les actions incitatives menées sur le périmètre d'OPAH RU ;

Considérant que l'Agglomération met en place sur la commune d'Anduze, une OPAH-RU dont les caractéristiques sont définies dans la convention d'OPAH-RU ;

Considérant que l'étude pré opérationnelle d'OPAH RU réalisée sur le centre ancien de la commune d'Anduze a fait ressortir le besoin de participation des collectivités, Communauté Alès Agglomération et ville d'Anduze, aux travaux de réhabilitation des particuliers en complément des financements de l'ANAH afin de résorber le bâti dégradé ou insalubre ;

Considérant qu'il convient d'attribuer au pétitionnaire la subvention conformément au règlement.

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

Présents : 16 Votants : 20 Vote : 20 POUR

- Attribuer les subventions suivantes :

Nom prénom	Adresse	Adresse du projet	Type/montant
M. et Mme Thomas PUIS	76 impasse des Gênets 30140 Boisset-Et- Gaujac	2 Rue Sainte Marie 30140 Anduze	Lutte contre la précarité énergétique 137.75 € Total 137.75 €

Délibération n° 2023-03-03

Le : 09 MARS 2023

Rapporteur : HENRI LACROIX

OBJET : TARIFICATION DU MATERIEL MIS A DISPOSITION

Monsieur Henri LACROIX fait part aux membres de l'Assemblée de la nécessité de délibérer afin de fixer les nouveaux tarifs du matériel mis à disposition dans les salles communales. Il s'agit plus exactement d'une mise à jour des tarifs pour lesquels il n'y a pas eu de modification depuis la dernière délibération en date de juin 2016. Monsieur Henri LACROIX précise en substance qu'il s'agit de la suite logique du travail et de la réflexion sur la tarification des salles.

A l'occasion des échanges, Monsieur Philippe GAUSSENT souhaite savoir s'il y a eu des demandes de barrières ? Monsieur Henri LACROIX répond par la négative en disant qu'il n'y a pas eu de demande directe mais que dans le cas des gros événements, il est nécessaire d'en prévoir la possibilité.

Le Conseil Municipal,

Oùï l'exposé du rapporteur,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2023-01-10 du 06 février 2023 portant mise à jour de la tarification des salles,

Vu la délibération n°2016-03-15 en date du 16 juin 2016 relative à la fixation des tarifs de location du matériel communal,

Considérant la nécessité pour la commune d'Anduze de mettre à jour la tarification du matériel mis à disposition dans les salles communales.



Anduze
Porte des Cévennes

LOCATION

MATERIEL

<u>Tarifs de la location de matériel :</u>	<u>Cauti</u>	Tarif Actuel	Proposé
La table	100,00 €	3 euros	5,00 €
Le banc & la chaise	100,00 €	2 euros	3,00 €
Le matériel de sonorisation	100,00 €	50 euros	70,00 €
Le barnum	100,00 €	50 euros	70,00 €
Le coffret électrique	100,00 €	50 euros	70,00 €
La barrière VAUBAN	100,00 €	10 euros	15,00 €
Le vidéo projecteur et Ecran	200,00 €	100 euros	150,00 €

Tarif du Minibus : 10 cts du Km pour participation aux frais

Total location à régler au retour du matériel:

Total caution à régler à la prise du matériel :

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

Présents : 16 Votants : 20 Vote : 20 POUR

- **Abroger** la délibération n°2016-03-15 en date du 16 juin 2016 relative à la fixation des tarifs de location du matériel communal,
- **Approuver** les tarifs ainsi présentés, conformément au tableau ci-joint, à appliquer lors des locations des salles communales.
- **Fixer** à compter du 1^{er} septembre 2023 les tarifs ainsi présentés.
- **Autoriser** Madame la Maire à signer tous documents afférents à ces locations, et à intervenir

Délibération n° 2023-03-04

Le : 09 MARS 2023

Rapporteur : Sandrine LABEURTHRE

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE ET DU BUDGET ANNEXE DE LA GENDARMERIE

Madame Sandrine LABEURTHRE informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par le Trésorier d'Anduze et que les comptes de gestion (du budget principal et du budget annexe de la gendarmerie) établis par ce dernier sont conformes aux comptes administratifs de la Commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion de Monsieur le Receveur ;

Madame Sandrine LABEURTHRE propose d'adopter les comptes de gestion du receveur pour l'exercice 2022, dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs pour le même exercice.

Lors de la présentation, Madame Sandrine LABEURTHRE expose les éléments de synthèse en termes de recette d'investissement et de fonctionnement ainsi que les dépenses d'investissement et de fonctionnement pour le budget communale. Madame Sandrine LABEURTHRE procède de façon identique pour le budget annexe de la Gendarmerie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Présents : 16 Votants : 20 Vote : 19 POUR

01 CONTRE

- **Déclare** que les comptes de gestion des budgets : budget principal M14, budget annexe gendarmerie M14 dressés, pour l'exercice 2022 par Monsieur le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

01000 - ANDUZE -

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal Investissement Fonctionnement	-124 232,25 1 468 044,17 1 343 811,92	- 522 898,99 522 898,99	-99 109,98 -25 532,95 -124 642,93		-221 941,63 919 612,23 698 670,60
II - Budgets des services à caractère administratif 01007-GENDARMERIE D ANDUZE Investissement Fonctionnement	-54 323,09 279 007,52 224 684,43	54 323,09 54 323,09 54 323,09	2 399,65 70 458,22 72 857,87		-51 923,44 295 142,65 243 219,21
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial	224 684,43	54 323,09	72 857,87		243 219,21
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	1 568 496,35	577 222,08	-51 784,46		939 469,61

01000 - ANDUZE -

Résultats budgétaires de l'exercice

Exercice 2022

RECEPTE		SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
Prélèvements budgétaires totales (a)		1 554 948,46	4 038 875,40	5 693 823,86
Moins de recette émis (b)		858 244,01	3 067 710,56	3 925 954,57
Réductions de titres (c)		541,62	1 141,98	1 683,60
Recettes nettes (d = b - c)		857 702,39	3 066 568,58	3 924 270,97
DEPENSES				
Autorisations budgétaires totales (e)		1 654 948,46	4 038 875,40	5 693 823,86
Mandats émis (f)		956 811,77	3 092 101,53	4 048 913,30
Annulations de mandats (g)				
Depenses nettes (h = f - g)		956 811,77	3 092 101,53	4 048 913,30
RÉSULTAT DE L'EXERCICE				
Id - a) Excédent				
Id - a) Déficit		98 109,38	25 532,95	124 642,33

Résultats budgétaires de l'exercice

01007 - GENDARMERIE D ANDUZE

Exercice 2022

SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT		TOTAL DES SECTIONS
RECETTES				
Prévisions budgétaires totales (a)		140 065,72	347 522,63	487 588,35
Titres de recettes émis (b)		54 323,09	132 766,98	187 090,07
Réductions de titres (c)				
Recettes nettes (d = b - c)		54 323,09	132 766,98	187 090,07
DEPENSES				
Autorisations budgétaires totales (e)		140 065,72	347 522,63	487 588,35
Mandats émis (f)		51 923,44	62 308,76	114 232,20
Annulations de mandats (g)				
Dépenses nettes (h = f - g)		51 923,44	62 308,76	114 232,20
RESULTAT DE L'EXERCICE				
(c - g) Excédent				
(h - d) Déficit		2 399,65	70 458,22	72 857,87

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

01007 - GENDARMERIE D ANDOZE

Exercice 2022

	RÉSULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2021	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal Investissement Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif GENDARMERIE D ANDOZE Investissement Fonctionnement					
	-54 323,09	54 323,09	2 399,65		-51 923,44
	279 007,52		70 458,22		295 442,65
Sous-Total	224 684,43	54 323,09	72 857,87		243 219,21
TOTAL II	224 684,43	54 323,09	72 857,87		243 219,21
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	224 684,43	54 323,09	72 857,87		243 219,21

Délibération n° 2023-03-05

Le : 09 MARS 2023

Rapporteur : Sandrine LABEURTHRE

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE ET DU BUDGET ANNEXE DE LA GENDARMERIE

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

▪ **Budget principal 2022**

Section de Fonctionnement	CA 2022
Dépenses	3 092 101.53 €
Recettes	3 066 568.58 €
Résultat de l'exercice	-25 532.95 €
Résultat reporté	945 145.18 €
Résultat de clôture	919 612.23 €
Section d'investissement	
Dépenses	956 811.77 €
Recettes	857 702.39 €
Résultat de l'exercice	-99 109.38 €
Résultat reporté	-124 232.25 €
Résultat de clôture	-223 341.63 €

▪ **Budget annexe gendarmerie 2022**

Section de Fonctionnement	CA 2022
Dépenses	62 308.76 €
Recettes	132 766.98 €
Résultat de l'exercice	70 458.22 €
Résultat reporté	224 684.43 €
Résultat de clôture	295 142.65 €
Section d'investissement	
Dépenses	51 923.44€
Recettes	54 323.09 €
Résultat de l'exercice	2 399.65€
Résultat reporté	-54 323.09 €
Résultat de clôture	-51 923.44 €

Madame Sandrine LABEURTHRE commente les chiffres du compte administratif tout en rappelant le cadre réglementaire :

- *Le compte administratif retrace l'ensemble des recettes et des dépenses effectivement réalisées par la commune sur une année Il doit être présenté au Conseil Municipal dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice, donc au plus tard le 30 Juin de l'année suivante.*

- Le compte administratif se présente formellement de la même manière que le budget pour permettre des comparaisons avec le compte administratif 2021, le budget 2022 et le réalisé 2022.
- Il présente les résultats comptables de l'exercice qui généralement présentent un excédent en section de fonctionnement et d'un besoin de financement pour la section d'investissement.
- Une fois le compte administratif voté, le Conseil Municipal vote une délibération d'affectation des résultats et les résultats sont intégrés au budget de l'année.
- Le résultat de la section de fonctionnement sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.
- Le compte administratif doit être en concordance avec le compte de gestion du comptable public qui est chargé d'encaisser les recettes et payer les dépenses ordonnancées par le Maire.

Par la suite, Madame Sandrine LABEURTHRE présente la section de fonctionnement

- En chapitre 011, les charges à caractère général ont un réalisé de 1 110 534 € soit + **42.74 %** (332 536 €) par rapport à 2021, la hausse de + 30 % est liée à l'inflation, ainsi qu'à la reprise de la compétence éducation, mais qui reste inférieur au budget accordé de 1 306 231 €.

En ramenant le coût des charges générales par habitant de la commune d'Anduze : cela représente 330€ par habitant. (Population de 3358 habitants)

En chapitre 012, les charges de personnel de 1 734 219€ sont conformes au budget.

En comparaison avec 2021 elles sont en augmentation de + **9.50 %** 149 374 € liées à l'incidence GVT, à l'augmentation de l'indice des fonctionnaires, et aux recrutements pour les remplacements des agents en maladie.

A rapprocher avec les remboursements sur rémunérations enregistrés en atténuation de charges dans les recettes de fonctionnement, réalisés cette année pour **97 814€**, alors qu'en 2021 ils s'élevaient à 41 815 € en 2021.

Madame Sandrine LABEURTHRE rappelle que depuis 2021, augmentation du temps d'intervention du personnel ALSH pour le temps de cantine, il y a eu du personnel saisonnier en plus pour la voirie.

Les charges de personnel de la commune d'Anduze sont de 486€ par habitant. (Population de 3 358 habitants) en tenir compte des remboursements sur salaire.

En 014 L'Atténuation de produits de 7010 € concerne seulement le dégrèvement de taxe habitation sur les logements vacants.

Notre différence avec le réalisé 2021 c'est la suppression de l'attribution de compensation qui est négative (inscrite seulement en recettes).

En 042, les opérations d'ordre de transfert entre les sections sont les dotations aux amortissements neutralisés en recettes d'investissement.

Les autres charges de gestion courante sont de 190 225 €, soit **56 € par habitants.**

Le remboursement des intérêts d'emprunt est de 32 305 €, représente **10 € par habitants**, et 2 186 € en charges exceptionnelles dont 1 720 € de subvention versée dans le cadre de L OPAHRU, soit **1€ par habitant.**

Les dépenses de fonctionnement (3092 101€) sont en hausse de 12 167 € par rapport à 2021 (3 079 934€), ne tenant pas compte du transfert à la section d'investissement de 649 032 €. (Cout par habitant 920 €)

Les charges de personnel pour 60 %, sont des dépenses incompressibles,
Sur les 40% restant dont
-38 % concernent les charges à caractère général, les atténuations de produits 1 %,
1 % pour les charges financières.

Les recettes de fonctionnement :

En chapitre 02, reprise du résultat de fonctionnement reporté de 945 145€

Les remboursements sur les Rémunérations sont de 97 814 €

- En chapitre 70, produits des services pour 188 005 € au lieu de 442 385 € en 2021, dont 418 057 € qui concernait la mise à disposition personnel aux GFP de rattachement, qui a évolué avec la reprise de la compétence éducation et médiathèque.

En impôt et taxes au chapitre 73 réalisés 1 977 357 € soit une augmentation de + **206 087 €** par rapport à 2021 pour un réalisé de 1 711 270 € lié au passage de l'attribution de compensation de l'Agglo dont le versement est de 146 107 € avec la reprise de la compétence éducation.

LES RESSOURCES FISCALES REPRESENTENT 585 € PAR HABITANT

Au chapitre 74, les dotations sont de 513 271€ en baisse de 49 490 € par rapport

	2021	2022	Ecart
DOTATION DGF	260135,00	256087,00	-4048
DOTATION RURALE SOLIDAIRE	168 383	114 486	53897-
DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	77 914	72 902,00	-5012

LES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS REPRESENTENT 152 € PAR HABITANT

POUR 3368 Personnes

Les autres produits de gestion courante sont les revenus des immeubles pour 273 675 € et en produits exceptionnels, se trouvent la cession des biens neutralisés dans les dépenses de fonctionnement, pour transiter en recettes d'investissement.

Le montant des recettes est de **4011 713.76 € soit 1 194 € Par habitant**
Toutefois, en excluant la reprise du résultat de 945 145 €, les recettes représentent 3.066 568 € sont à la baisse de 334 245 € par rapport à l'année 2021 de 3 400 813 €

liées aux recettes exceptionnelles de la vente des terrains avenue Rollin et Ergo Santé, (cpté 77/ 366 660€).

L'écart des recettes moins les dépenses fait apparaître un résultat positif 2022 de 919 612 € (en 2021 cela représentait 1 468 044€).

Répartition des différentes recettes, dont 49 % pour les impôts et taxes, 24 % pour le résultat fonctionnement reporté, 13 % en dotations et participations, 5 % en produits des services, 7 % en autres produits de gestion courante, 2 % en atténuation de charges 0% produits exceptionnels.

	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
24%	REPORTE	945 145
2.0%	ATTENUATION DE CHARGES	97 814
	PRODUITS DES SERVICES DU	
5%	DOMAINES ET VENTES	188 005
49%	IMPOTS ET TAXES	1 977 357
13%	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	513 271
	AUTRES PRODUITS DE GESTION	
7%	COURANTE	273 675
	PRODUITS FINANCIERS	9
0.0%	PRODUITS EXCEPTIONNELS	16 435
	TOTAL	4 011 713

Les dépenses et recettes d'investissement :

Les dépenses d'équipements sont constituées du report du solde d'exécution de la section d'investissement de 124 232€, du remboursement du capital d'emprunt de 116 442€, des immobilisations incorporelles, 200 725 € (s'agissant des frais d'étude), 145 567€ d'immobilisations corporelles,

Et 494 077€ en immobilisations en cours.

Le montant des dépenses s'élève à 1081 044 €.

Répartition des différentes dépenses d'équipements, dont 46 % pour les immobilisations en cours, 11 % pour les emprunts et dettes assimilées, 19 % en immobilisations corporelles, 13 % en immobilisations incorporelles, résultat reporté 11 %.

Les dépenses directes d'équipement sont de 250€ par habitant, et 35€ par habitant pour le remboursement lié aux emprunts et autres dettes.

Les recettes d'équipement sont constituées

- du transfert de 15 622€ entre sections,

-680 596 € de dotation fonds divers réserve

(78 369 € de FCTVA €, 78 328€ de taxe d'aménagement et excédents de fonctionnements capitalisés de 522 899€ dont 400 000€ de reste à réaliser de 2021).

- 159 642 € de subventions d'investissement
- 1 171€ de remboursement de capital d'emprunt, et 670€ d'immobilisations en corus.
- Le total des recettes d'investissement est de 857 702 € ce qui génère pour les équipements en 2022, un déficit d'investissement de -223 342 € qui vient en diminution du résultat de fonctionnement de 919 612 soit un résultat cumulé de 696 271€,

Les restes à réaliser de 2022 de 273 720 € portent le besoin en investissement de 497 061€ en affectation au compte 1068 et l'excédent de fonctionnement, soit notre capacité financière est de 422 550€.

la Répartition des différentes recettes d'équipements, dont 79 % pour les dotations fonds divers et réserves, 2 % opérations d'ordre de transfert, 19 % de subventions d'investissement.

Le Résultat hors report dégage un déficit global de 124 642.33 € réparti comme suit :

- 25 532.95 € pour la section de fonctionnement
- - 99 109.38€ € pour la section d'investissement

L'excédent global de clôture qui intègre la reprise des résultats de l'exercice précédent

S'établit à 696 270.60 € réparti comme suit

Excédent de + 919 612.23€ pour la section de fonctionnement

Déficit de - 223 341.63€ pour la section d'investissement

Cet excédent global correspond en comptabilité budgétaire au fonds de roulement de la Commune et s'analyse comme la somme des excédents définitifs.

Compte tenu du solde négatif des restes à réaliser en investissement de -150 588€

Le besoin de financement de la section d'investissement doit être arrêté à 373 929.20€

Ainsi après l'affectation de cette somme à partir de l'excédent global de fonctionnement

Le disponible réel dégagé à la clôture de l'exercice 2022 s'établit à 545 682.60€

Le tableau récapitulatif des résultats 2022 met en évidence le résultat excédentaire de fonctionnement 919 612.33 € et le résultat d'investissement déficitaire de - 223 341.63 €

Par la suite Madame Sandrine LABEURHTRE poursuit avec le compte administratif de la Gendarmerie :

GENDARMERIE :

Le total des dépenses de fonctionnement est de 62 309 €, dont 2 887 € d'entretien des bâtiments maintenance, 2 100 € frais d'acte et contentieux, 1385 € en annonce et 54 602 € d'intérêts d'emprunts.

Le total des recettes de fonctionnement est de 357 451 €, dont 132 767€ de loyers perçus, et 224 684 € d'excédent de 2021 :

Le résultat excédentaire 2022 de fonctionnement s'élève à 295 142.65 €.

Madame LABEURTHRE rappelle qu'un appel d'offre est en cours pour la remise en état des bâtiments (logements et bureaux suite à l'absence d'entretiens des dernières années et des mals façons). Coût estimatifs 200.000€/Ttc.

Sur la section d'investissement, nous avons un total de dépenses de 106 247 €

Concernant 54 323.09 € de déficit 2021 et 51 923 € de remboursement du capital d'emprunt.

En recette nous avons 54 323.09€ d'excédent 2021 de fonctionnement afin de couvrir le déficit N-1.

Il en ressort un résultat d'investissement 2022 déficitaire de – 51 923 .44 €

SOIT UN RESULTAT CUMULE 243 219,21 €

- 295 142.65 € d'excédent de fonctionnement
- 51 923,44 € de résultat déficitaire d'investissement

A l'issue de la présentation de Madame Sandrine LABEURTHRE, Monsieur Philippe GAUSSENT s'interroge sur le cout de l'énergie ? Monsieur André MEREL répond que les prévisions initiales étaient alarmistes que les dernières factures pondèrent cet aspect.

Monsieur Jacques FAISSE indique qu'il ne s'agit pas d'une question mais au sujet de la gendarmerie, la commune a du faire face à des malfaçons significatives. Monsieur Malek BEDIOUNE indique que la décennale n'a pas pu être engagée au regard de ces malfaçons.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Présents : 15* Votants : 19 Vote : 18 POUR

01 CONTRE

***Madame la Maire ne prenant pas part au vote**

- **Approuve** les comptes administratifs 2022.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune - MAIRIE ANDUZE (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21300010200011

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE ALES ASAP

M 14

Compte administratif
voté par nature

BUDGET : MAIRIE ANDUZE (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	17
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	18
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	19

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	20
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	24
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	25
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	26
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	27
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	28
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	29
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	30
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TBOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TBOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	Sans Objet
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	Sans Objet
A10.3 - Opérations liées aux cessions	31
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	32
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	33
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel

34

C1.2 - Actions de formation des élus

Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier

Sans Objet

C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement

Sans Objet

C3.2 - Liste des établissements publics créés

Sans Objet

C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe

Sans Objet

C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

Sans Objet

C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes

38

C3.6 - Identification des flux croisés

Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes

40

D2 - Arrêté et signatures

41

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CGCT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 30010	MAIRIE ANDUZE MAIRIE ANDUZE	CA 2022
----------------------------	--	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		



Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE⁽¹⁾

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement).

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)		DEPENSES		RECETTES	
	Section de fonctionnement	A	3 092 101,53	G	3 066 568,58
	Section d'investissement	B	956 811,77	H	857 702,39

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	945 145,18 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	124 232,25 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	4 173 145,55	= G+H+I+J	4 869 416,15
--------------------------------	-----------	--------------	-----------	--------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	3 092 101,53	= G+I+K	4 011 713,76
	Section d'investissement	= B+D+F	1 081 044,02	= H+J+L	857 702,39
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	4 173 145,55	= G+H+I+J+K+L	4 869 416,15

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 0,00	L 0,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00

MAIRIE ANDUZE - MAIRIE ANDUZE - CA - 2022

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES						A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 306 231,99	1 110 534,21	0,00	0,00	195 697,78
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 734 247,47	1 734 218,89	0,00	0,00	28,58
014	Atténuations de produits	10 000,00	7 010,00	0,00	0,00	2 990,00
65	Autres charges de gestion courante	201 290,00	190 225,36	0,00	0,00	11 064,64
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		3 251 769,46	3 041 988,46	0,00	0,00	209 781,00
66	Charges financières	32 305,24	32 305,14	0,00	0,00	0,10
67	Charges exceptionnelles	90 146,34	2 186,03	0,00	0,00	87 960,31
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 374 221,04	3 076 479,63	0,00	0,00	297 741,41
023	Virement à la section d'investissement (2)	649 032,46				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	15 621,90	15 621,90			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		664 654,36	15 621,90			649 032,46
TOTAL		4 038 875,40	3 092 101,53	0,00	0,00	946 773,87
Pour information		(3) 0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	30 000,00	97 814,12	0,00	0,00	-67 814,12
70	Produits services, domaine et ventes div	343 852,44	188 005,59	0,00	0,00	155 846,85
73	Impôts et taxes	1 930 084,10	1 977 357,49	0,00	0,00	-47 273,39
74	Dotations et participations	506 013,64	513 271,29	0,00	0,00	-7 257,65
75	Autres produits de gestion courante	277 471,04	273 675,21	0,00	0,00	3 795,83
Total des recettes de gestion courante		3 087 421,22	3 050 123,70	0,00	0,00	37 297,52
76	Produits financiers	0,00	9,00	0,00	0,00	-9,00
77	Produits exceptionnels	6 309,00	16 435,88	0,00	0,00	-10 126,88
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 093 730,22	3 066 568,58	0,00	0,00	27 161,64
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		3 093 730,22	3 066 568,58	0,00	0,00	27 161,64
Pour information		(3) 945 145,18				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	241 546,00	200 725,56	0,00	40 820,44
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	548 828,78	141 453,72	0,00	407 375,06
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	557 471,96	494 076,86	0,00	63 395,10
	Total des opérations d'équipement	0,00	4 113,60	0,00	-4 113,60
	Total des dépenses d'équipement	1 347 846,74	840 369,74	0,00	507 477,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	116 712,02	116 442,03	0,00	269,99
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	66 157,45			
	Total des dépenses financières	182 869,47	116 442,03	0,00	66 427,44
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 530 716,21	956 811,77	0,00	573 904,44
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	1 530 716,21	956 811,77	0,00	573 904,44
	Pour information	(2)	124 232,25		
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	336 304,56	159 642,35	0,00	176 662,21
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	670,67	0,00	-670,67
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	336 304,56	160 313,02	0,00	175 991,54
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	131 090,55	157 697,48	0,00	-26 606,93
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	522 898,99	522 898,99	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	1 171,00	0,00	-1 171,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	653 989,54	681 767,47	0,00	-27 777,93
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	990 294,10	842 080,49	0,00	148 213,61
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	649 032,46			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	15 621,90	15 621,90		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	664 654,36	15 621,90		649 032,46
	TOTAL	1 654 948,46	857 702,39	0,00	797 246,07

MAIRIE ANDUZE - MAIRIE ANDUZE - CA - 2022

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)		Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information	(2)	0,00			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 110 534,21		1 110 534,21
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 734 218,89		1 734 218,89
014	Atténuations de produits	7 010,00		7 010,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	190 225,36		190 225,36
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	32 305,14	0,00	32 305,14
67	Charges exceptionnelles	2 186,03	0,00	2 186,03
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	15 621,90	15 621,90
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		3 076 479,63	15 621,90	3 092 101,53
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	116 442,03	0,00	116 442,03
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	4 113,60		4 113,60
19	Neutral. et régul. d'opérations (5)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	200 725,56	0,00	200 725,56
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	141 453,72	0,00	141 453,72
22	Immobilisations reçues en affectation (8)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (8)	494 076,86	0,00	494 076,86
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		956 811,77	0,00	956 811,77
Pour information				124 232,25
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	97 814,12		97 814,12
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	188 005,59		188 005,59
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	1 977 357,49		1 977 357,49
74	Dotations et participations	513 271,29		513 271,29
75	Autres produits de gestion courante	273 675,21	0,00	273 675,21
76	Produits financiers	9,00	0,00	9,00
77	Produits exceptionnels	16 435,88	0,00	16 435,88
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		3 066 568,58	0,00	3 066 568,58
Pour information				945 145,18
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	157 697,48	0,00	157 697,48
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	522 898,99		522 898,99
13	Subventions d'investissement	159 642,35	0,00	159 642,35
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 171,00	0,00	1 171,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	670,67	0,00	670,67
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		15 621,90	15 621,90
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		842 080,49	15 621,90	857 702,39
Pour information				0,00
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 306 231,99	1 110 534,21	0,00	0,00	195 697,78
60611	Eau et assainissement	150 000,00	172 463,17	0,00	0,00	-22 463,17
60612	Energie - Electricité	160 000,00	155 817,37	0,00	0,00	4 182,63
60622	Carburants	17 000,00	19 199,24	0,00	0,00	-2 199,24
60623	Alimentation	80 000,00	80 396,12	0,00	0,00	-396,12
60631	Fournitures d'entretien	22 000,00	19 941,67	0,00	0,00	2 058,33
60632	Fournitures de petit équipement	85 000,00	102 978,72	0,00	0,00	-17 978,72
60633	Fournitures de voirie	40 000,00	10 360,03	0,00	0,00	29 639,97
60636	Vêtements de travail	8 000,00	893,58	0,00	0,00	7 106,42
6064	Fournitures administratives	11 000,00	14 141,17	0,00	0,00	-3 141,17
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	12 000,00	12 670,20	0,00	0,00	-670,20
6067	Fournitures scolaires	12 000,00	14 600,84	0,00	0,00	-2 600,84
611	Contrats de prestations de services	37 000,00	41 289,60	0,00	0,00	-4 289,60
6135	Locations mobilières	12 000,00	16 023,55	0,00	0,00	-4 023,55
61521	Entretien terrains	25 000,00	12 910,00	0,00	0,00	12 090,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	126 637,19	43 276,99	0,00	0,00	83 360,20
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	9 500,34	0,00	0,00	-9 500,34
615231	Entretien, réparations voiries	150 000,00	43 836,44	0,00	0,00	106 163,56
615232	Entretien, réparations réseaux	15 000,00	7 226,10	0,00	0,00	7 773,90
61551	Entretien matériel roulant	25 000,00	26 796,15	0,00	0,00	-1 796,15
61558	Entretien autres biens mobiliers	2 000,00	5 527,67	0,00	0,00	-3 527,67
6156	Maintenance	51 000,00	75 533,60	0,00	0,00	-24 533,60
6161	Multirisques	47 000,00	46 353,03	0,00	0,00	646,97
617	Etudes et recherches	10 000,00	2 369,33	0,00	0,00	7 630,67
6182	Documentation générale et technique	1 000,00	709,75	0,00	0,00	290,25
6184	Versements à des organismes de formation	8 194,80	3 199,00	0,00	0,00	4 995,80
6188	Autres frais divers	0,00	2 768,18	0,00	0,00	-2 768,18
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	10 000,00	3 575,58	0,00	0,00	6 424,42
6231	Annonces et insertions	0,00	421,85	0,00	0,00	-421,85
6232	Fêtes et cérémonies	80 000,00	54 789,12	0,00	0,00	25 210,88
6236	Catalogues et imprimés	1 500,00	604,99	0,00	0,00	895,01
6237	Publications	5 500,00	2 439,90	0,00	0,00	3 060,10
6256	Missions	1 500,00	1 168,61	0,00	0,00	331,39
6261	Frais d'affranchissement	12 000,00	12 965,97	0,00	0,00	-965,97
6262	Frais de télécommunications	18 000,00	18 566,17	0,00	0,00	-566,17
627	Services bancaires et assimilés	100,00	34,53	0,00	0,00	65,47
6281	Concours divers (cotisations)	3 000,00	5 948,65	0,00	0,00	-2 948,65
63512	Taxes foncières	65 000,00	69 237,00	0,00	0,00	-4 237,00
63513	Autres impôts locaux	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 734 247,47	1 734 218,89	0,00	0,00	28,58
6218	Autre personnel extérieur	10 000,00	12 183,32	0,00	0,00	-2 183,32
6331	Versement mobilité	12 218,00	12 913,00	0,00	0,00	-695,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	4 896,00	5 164,00	0,00	0,00	-268,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFP	16 368,00	17 640,75	0,00	0,00	-1 272,75
6411	Personnel titulaire	994 600,00	925 494,94	0,00	0,00	69 105,06
6413	Personnel non titulaire	127 952,00	216 978,55	0,00	0,00	-89 026,55
6415	Indemnité inflation	0,00	4 500,00	0,00	0,00	-4 500,00
64168	Autres emplois d'insertion	22 003,00	24 886,97	0,00	0,00	-2 883,97
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	180 869,00	189 850,00	0,00	0,00	-8 981,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	293 950,00	264 064,42	0,00	0,00	29 885,58
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	5 807,00	9 797,00	0,00	0,00	-3 990,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	5 579,00	2 592,00	0,00	0,00	2 987,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	2 505,47	2 505,24	0,00	0,00	0,23
6475	Médecine du travail, pharmacie	7 500,00	8 652,91	0,00	0,00	-1 152,91
6488	Autres charges	50 000,00	36 995,79	0,00	0,00	13 004,21
014	Atténuations de produits	10 000,00	7 010,00	0,00	0,00	2 990,00
7391172	Dégrèvt taxe habitat* sur logements vaca	10 000,00	7 010,00	0,00	0,00	2 990,00
65	Autres charges de gestion courante	201 290,00	190 225,36	0,00	0,00	11 064,64
6531	Indemnités	91 450,00	90 865,76	0,00	0,00	584,24
6532	Frais de mission	0,00	1 152,71	0,00	0,00	-1 152,71
6533	Cotisations de retraite	3 840,00	3 994,84	0,00	0,00	-154,84
6541	Créances admises en non-valeur	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
6542	Créances éteintes	0,00	1 887,50	0,00	0,00	-1 887,50
65548	Autres contributions	10 000,00	9 621,82	0,00	0,00	378,18
6558	Autres contributions obligatoires	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
657362	Subv. fonct. CCAS	18 000,00	18 000,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	70 000,00	64 135,00	0,00	0,00	5 865,00
65888	Autres	1 000,00	567,73	0,00	0,00	432,27
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		3 251 769,46	3 041 988,46	0,00	0,00	209 781,00
66	Charges financières (b)	32 305,24	32 305,14	0,00	0,00	0,10
66111	Intérêts réglés à l'échéance	32 305,24	32 305,14	0,00	0,00	0,10
67	Charges exceptionnelles (c)	90 146,34	2 186,03	0,00	0,00	87 960,31
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	466,03	0,00	0,00	-466,03
6745	Subv. aux personnes de droit privé	90 146,34	1 720,00	0,00	0,00	88 426,34
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		3 374 221,04	3 076 479,63	0,00	0,00	297 741,41
023	Virement à la section d'investissement	649 032,46	0,00			649 032,46
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	15 621,90	15 621,90			0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	15 621,90	15 621,90			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		664 654,36	15 621,90			649 032,46
043	Opérat° ordre Intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		664 654,36	15 621,90			649 032,46
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		4 038 875,40	3 092 101,53	0,00	0,00	946 773,87
Pour information		0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	30 000,00	97 814,12	0,00	0,00	-67 814,12
6419	Remboursements rémunérations personnel	30 000,00	93 314,12	0,00	0,00	-63 314,12
6459	Rembours charges SS et prévoyance	0,00	4 500,00	0,00	0,00	-4 500,00
70	Produits services, domaine et ventes div	343 852,44	188 005,59	0,00	0,00	155 846,85
70311	Concessions cimetières (produit net)	3 400,02	3 300,05	0,00	0,00	99,97
70323	Redev. occupat° domaine public communal	57 918,38	56 573,71	0,00	0,00	1 344,67
7034	Péage, droit de pesage, mesurage	1 082,00	609,00	0,00	0,00	473,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	70 000,00	45 106,10	0,00	0,00	24 893,90
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	4 438,04	4 547,90	0,00	0,00	-109,86
70846	Mise à dispo personnel GFP rattachement	203 709,00	74 838,81	0,00	0,00	128 870,19
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	3 000,00	3 030,02	0,00	0,00	-30,02
70878	Remb. frais par d'autres redevables	305,00	0,00	0,00	0,00	305,00
73	Impôts et taxes	1 930 084,10	1 977 357,49	0,00	0,00	-47 273,39
73111	Impôts directs locaux	1 479 370,20	1 490 192,00	0,00	0,00	-10 821,80
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	418,00	0,00	0,00	0,00	418,00
73211	Attribution de compensation	145 580,00	146 107,00	0,00	0,00	-527,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	26 272,00	26 881,00	0,00	0,00	-609,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	35 865,00	37 666,00	0,00	0,00	-1 801,00
7336	Droits de place	25 140,20	25 261,00	0,00	0,00	-120,80
7351	Taxe consommation finale d'électricité	113 721,70	113 248,49	0,00	0,00	473,21
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	103 717,00	138 002,00	0,00	0,00	-34 285,00
74	Dotations et participations	506 013,64	513 271,29	0,00	0,00	-7 257,65
7411	Dotation forfaitaire	256 087,00	256 087,00	0,00	0,00	0,00
74121	Dotation de solidarité rurale	114 486,00	114 486,00	0,00	0,00	0,00
74127	Dotation nationale de péréquation	72 902,00	72 902,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	917,00	1 878,13	0,00	0,00	-961,13
7478	Participat° Autres organismes	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	12 306,00	12 757,00	0,00	0,00	-451,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	8 580,00	11 080,00	0,00	0,00	-2 500,00
7488	Autres attributions et participations	30 735,64	44 081,16	0,00	0,00	-13 345,52
75	Autres produits de gestion courante	277 471,04	273 675,21	0,00	0,00	3 795,83
752	Revenus des immeubles	258 950,66	253 189,34	0,00	0,00	5 761,32
7588	Autres produits div. de gestion courante	18 520,38	20 485,87	0,00	0,00	-1 965,49
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		3 087 421,22	3 050 123,70	0,00	0,00	37 297,52
76	Produits financiers (b)	0,00	9,00	0,00	0,00	-9,00
7688	Autres	0,00	9,00	0,00	0,00	-9,00
77	Produits exceptionnels (c)	6 309,00	16 435,88	0,00	0,00	-10 126,88
7718	Autres produits except. opérat° gestion	6 309,00	8 080,05	0,00	0,00	-1 771,05
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,83	0,00	0,00	-0,83
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	8 355,00	0,00	0,00	-8 355,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		3 093 730,22	3 066 568,58	0,00	0,00	27 161,64
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		3 093 730,22	3 066 568,58	0,00	0,00	27 161,64
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		945 145,18				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	241 546,00	200 725,56	0,00	40 820,44
202	Frais réalisat° documents urbanisme	38 268,00	23 487,50	0,00	14 780,50
2031	Frais d'études	193 278,00	174 180,00	0,00	19 098,00
2051	Concessions, droits similaires	10 000,00	3 058,06	0,00	6 941,94
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	548 828,78	141 453,72	0,00	407 375,06
2111	Terrains nus	35 000,00	166,00	0,00	34 834,00
2128	Autres agencements et aménagements	10 000,00	7 655,00	0,00	2 345,00
2135	Installations générales, agencements	349 580,00	50 056,08	0,00	299 523,92
2151	Réseaux de voirie	30 140,60	26 940,60	0,00	3 200,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	60 000,00	18 726,48	0,00	41 273,52
2183	Matériel de bureau et informatique	30 000,00	4 167,36	0,00	25 832,64
2188	Autres immobilisations corporelles	34 108,18	33 742,20	0,00	365,98
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	557 471,96	494 076,86	0,00	63 395,10
2313	Constructions	226 539,77	196 701,69	0,00	29 838,08
2315	Installat°, matériel et outillage techni	330 932,19	297 375,17	0,00	33 557,02
555	Opération d'équipement n° 555 (2)	0,00	4 113,60	0,00	-4 113,60
Total des dépenses d'équipement		1 347 846,74	840 369,74	0,00	507 477,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	116 712,02	116 442,03	0,00	269,99
1641	Emprunts en euros	115 712,02	115 596,03	0,00	115,99
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	846,00	0,00	154,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	66 157,45			
Total des dépenses financières		182 869,47	116 442,03	0,00	66 427,44
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		1 530 716,21	956 811,77	0,00	573 904,44
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 530 716,21	956 811,77	0,00	573 904,44
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		124 232,25			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	336 304,56	159 642,35	0,00	176 662,21
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	42 505,00	32 823,52	0,00	9 681,48
1322	Subv. non transf. Régions	34 964,00	5 039,50	0,00	29 924,50
1323	Subv. non transf. Départements	45 166,00	29 163,43	0,00	16 002,57
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	83 952,00	81 462,28	0,00	2 489,72
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	79 717,56	11 153,62	0,00	68 563,94
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	670,67	0,00	-670,67
2115	Terrains bâtis	0,00	670,67	0,00	-670,67
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		336 304,56	160 313,02	0,00	175 991,54
10	Dotations, fonds divers et réserves	653 989,54	680 596,47	0,00	-26 606,93
10222	FCTVA	81 340,55	78 369,00	0,00	2 971,55
10226	Taxe d'aménagement	49 750,00	79 328,48	0,00	-29 578,48
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	522 898,99	522 898,99	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	1 171,00	0,00	-1 171,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		653 989,54	681 767,47	0,00	-27 777,93
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		990 294,10	842 080,49	0,00	148 213,61
021	Virement de la sect° de fonctionnement	649 032,46			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	15 621,90	15 621,90		0,00
28041581	GFP : Bien mobilier, matériel	15 621,90	15 621,90		0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		664 654,36	15 621,90		649 032,46
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		664 654,36	15 621,90		649 032,46
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		1 654 948,46	857 702,39	0,00	797 246,07
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 555 (1)
LIBELLE : CULTURE

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
	DEPENSES	0,00	A 4 113,60	0,00	-4 113,60	B 5 895,60
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	4 113,60	0,00	-4 113,60	5 895,60
2188	Autres Immobilisations corporelles	0,00	4 113,60	0,00	-4 113,60	5 895,60
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-4 113,60	D - B	-5 895,60

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'amission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé (8)	Catégorie d'emprunt (9)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					2 075 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					2 075 000,00									
264514-0269206	DEXIA CREDIT LOCAL	11/12/2007	2009-12-31	01/01/2009	800 000,00	F		4,790	4,790	EURO	A	C	N	A-1
268775-0287103	DEXIA CREDIT LOCAL	03/03/2010	2010-03-29	01/08/2010	150 000,00	F		3,890	3,890	EURO	T	X Autres	N	A-1
4767555	CAISSE EPARGNE LANGUEDOC ROUSSILLON	26/10/2016	2016-10-26	25/01/2017	400 000,00	F		1,650	1,650	EURO	A	C	N	A-1
5239949	DEXIA CREDIT LOCAL	26/06/2018	2018-12-01	01/02/2019	125 000,00	F		0,137	0,137	EURO	T	X Autres	N	A-1
ALR20064143-22760	CAISSE EPARGNE LANGUEDOC ROUSSILLON	21/03/2006	2006-04-05	25/04/2007	600 000,00	F		4,060	4,060	EURO	A	C	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									

MAIRIE ANDUZE - MAIRIE ANDUZE - CA - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé (8)	Catégorie d'emprunt (9)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1679 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					2 075 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner la ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1016077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 31/12/N			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
							Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		891 014,71					116 784,66	31 925,62	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		891 014,71					116 784,66	31 925,62	0,00	0,00
254614-0269205	N	0,00	A-1	306 130,32	6,00	F		4,790	43 458,83	16 841,12	0,00	0,00
266775-0267103	N	0,00	A-1	31 088,19	2,50	F		3,690	11 650,07	1 416,33	0,00	0,00
4767655	N	0,00	A-1	289 846,93	14,00	F		1,660	18 272,38	6 094,02	0,00	0,00
5239948	N	0,00	A-1	101 084,78	16,00	F		0,137	6 028,08	575,52	0,00	0,00
ALR20064143-22760	N	0,00	A-1	160 881,49	4,00	F		4,000	35 376,30	8 006,63	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE ANDUZE - MAIRIE ANDUZE - CA - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annulé de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		891 014,71					115 784,66	31 926,62	0,00	0,00

(8) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 08111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 708.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplificateur jusqu'à 3 ou multiplificateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplificateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 26 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : indices zone euro / 2 : indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement déduite de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 06111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 008.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 708.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple, Taux variable simple, Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement, Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique), Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (floor)	Nombre de produits	5	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	881 014,71	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple, Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	A2.6

A2.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réamortisé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annulé de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type du taux (7)	Indice (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/166					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00
Refinancement de dette (3)																
Total des recettes au c/166					0,00	0,00								0,00	0,00	0,00
Refinancement de dette (4)																

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N	A2.7

A2.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité du remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (en % y a lieu)	
						Contrat initial			Contrat renégocié										
				Contrat initial	Contrat renégocié	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié				
Total													0,00	0,00			0,00	0,00	

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.
- Pour la périodicité de remboursement, indiquer : A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.8

A2.8 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12 de l'exercice	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Autrès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Autrès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrôle.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 65111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		181 869,47	I 115 596,03
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		115 712,02	115 596,03
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	115 712,02	115 596,03
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		66 157,45	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	66 157,45	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	115 596,03	0,00	124 232,25	239 828,28

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		795 744,91	173 319,38
Ressources propres externes de l'année (a)		131 090,55	157 697,48
10222	FCTVA	81 340,55	78 369,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	49 750,00	79 328,48
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		664 654,36	15 621,90
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28041581	GFP : Bien mobilier, matériel	15 621,90	15 621,90
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	649 032,46	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	173 319,38	0,00	0,00	522 898,99	696 218,37

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 239 828,28
Ressources propres disponibles	IV 696 218,37
Solde	V = IV – II (3) 456 390,09

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A10.3

A10.3 – OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00

Produit des cessions		Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN-ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée réelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (5)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (6)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour fin de, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autres.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen de taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1016077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 60111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	147 710,28
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	147 710,28
Recettes réelles de fonctionnement	II	3 066 568,58
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	4,82

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		7,39	0,76	8,15	7,00	1,15	8,15
Adjoint administratif territorial	C	4,39	0,76	5,15	4,00	1,15	5,15
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		22,96	1,82	24,78	23,20	1,58	24,78
Adjoint technique territorial	C	16,30	1,82	18,12	16,54	1,58	18,12
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	2,58	0,00	2,58	2,58	0,00	2,58
Agent de Maîtrise	C	2,08	0,00	2,08	2,08	0,00	2,08
Agent de Maîtrise Principal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,91	0,91	0,91	0,00	0,91
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	0,00	0,91	0,91	0,91	0,00	0,91
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		1,85	0,00	1,85	1,85	0,00	1,85
Adjoint territorial du patrimoine	C	0,80	0,00	0,80	0,80	0,00	0,80
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	C	0,80	0,00	0,80	0,80	0,00	0,80
Assistant de Conservation	B	0,25	0,00	0,25	0,25	0,00	0,25
FILIERE ANIMATION (i)		3,76	4,45	8,21	1,00	7,21	8,21
Adjoint territorial d'animation	C	3,76	4,45	8,21	1,00	7,21	8,21
FILIERE POLICE (j)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Chef de Service de Police Municipale Principal 2ème Classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Gardien-brigadier de police municipale	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		37,96	7,94	45,90	35,96	9,94	45,90

MAIRIE ANDUZE - MAIRIE ANDUZE - CA - 2022

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INT89500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 60 % (quotité de travail = 60 %) présent toute l'année correspond à 0,6 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ($0,8 * 6 / 12$).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

MAIRIE ANDUZE - MAIRIE ANDUZE - CA - 2022

IV -- ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS -- ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 -- ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint administratif territorial	C	ADM	367	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint administratif territorial	C	ADM	367	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint administratif territorial	C	ADM	432	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint administratif territorial	C	ADM	367	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint administratif territorial	C	ADM	367	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	367	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	367	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	367	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	367	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	367	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	367	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	367	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	367	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	367	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	367	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	419	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
PM : Police.
CTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1 : absence du cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2 : emplois au niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4 : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la qualité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5 : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création.

MAIRIE ANDUZE - MAIRIE ANDUZE - CA - 2022

de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
35 : article 35 : travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupant un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 36 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupant un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

C3.5 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**1 – BUDGET PRINCIPAL**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 654 948,46	956 811,77	0,00	698 136,69
RECETTES	1 654 948,46	857 702,39	0,00	797 246,07
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	4 038 875,40	3 092 101,53	0,00	946 773,87
RECETTES	4 038 875,40	3 066 568,58	0,00	972 306,82

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et classes des écoles, régies personnalisées ...qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 654 948,46	956 811,77	0,00	698 136,69
RECETTES	1 654 948,46	857 702,39	0,00	797 246,07
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	4 038 875,40	3 092 101,53	0,00	946 773,87
RECETTES	4 038 875,40	3 066 568,58	0,00	972 306,82
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	5 693 823,86	4 048 913,30	0,00	1 644 910,56
TOTAL GENERAL DES RECETTES	5 693 823,86	3 924 270,97	0,00	1 769 552,89

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE ET CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES		C3.5

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (Cf. liste des principales opérations en annexe de la M14) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 654 948,46	956 811,77	0,00	698 136,69
RECETTES	1 654 948,46	857 702,39	0,00	797 246,07
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	4 038 875,40	3 092 101,53	0,00	946 773,87
RECETTES	4 038 875,40	3 066 568,58	0,00	972 306,82
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	5 693 823,86	4 048 913,30	0,00	1 644 910,56
TOTAL GENERAL DES RECETTES	5 693 823,86	3 924 270,97	0,00	1 769 552,89

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CPE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

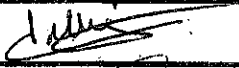
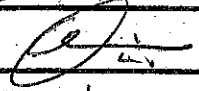
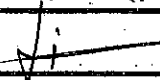
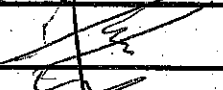
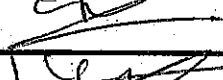
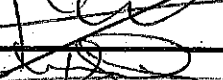
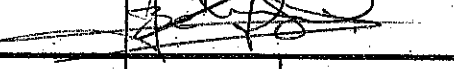
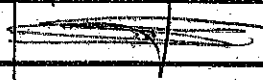
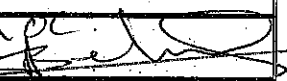
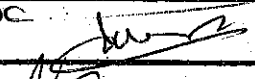
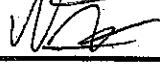
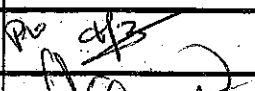
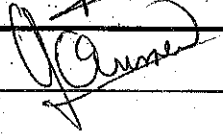
IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 23
 Nombre de membres présents : 15 (16-1, Mme la Maire ne prenant pas part au vote)
 Nombre de suffrages exprimés : 19
 VOTES :
 Pour : 18
 Contre : 1
 Abstentions : 0

Date de convocation : 3 mars 2023

Présenté par (1) : Mme Sandrine Labeurthre
 A Anduze

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 A Anduze le 9 mars 2023
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

001. BLANC GENEVIEVE , MAIRE	
002. FAISSE JACQUES , ADJOINT	
003. LABEURTHRE SANDRINE , ADJOINTE	
004. LEMARIE GUILHEM , ADJOINT	
005. GROSSELIN DANIELLE , ADJOINTE	
006. LACROIX HENRI , ADJOINT	
007. LEGEMBRE SYLVIE , ADJOINTE	Proc. Belloc
008. BELLOT JACQUELINE , CONSEILLERE MUNICIPALE	J. Belloc
009. COMBALAT NADINE , CONSEILLERE MUNICIPALE	
010. MEREL ANDRE , CONSEILLER MUNICIPAL	
011. HALTER RENE , CONSEILLER MUNICIPAL	
012. SAMAMA JEAN-PIERRE , CONSEILLER MUNICIPAL	
013. BEDIOUNE MALEK , CONSEILLER MUNICIPAL	
014. SAYROU REMI , CONSEILLER MUNICIPAL	
015. TABUSSE VALERIE , CONSEILLERE MUNICIPALE	
016. CAUSSINUS FLORENCE , CONSEILLERE MUNICIPALE	PR PC 
017. MEJEAN VERONIQUE , CONSEILLERE MUNICIPALE	PR PC 
018. MARION NELLY , CONSEILLERE MUNICIPALE	
019. PEYTEVIN JOCELYNE , CONSEILLERE MUNICIPALE	
020. IGLESIAS BONNIFACIO , CONSEILLER MUNICIPAL	PR 
021. GAUSSENT PHILIPPE , CONSEILLER MUNICIPAL	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

022. BOISSET MURIELLE , CONSEILLERE MUNICIPALE	
023. FLAMEN NICOLAS , CONSEILLER MUNICIPAL	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant :

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune - GENDARMERIE (1)
AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21300010200086

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE ALES ASAP

M 14

Compte administratif
voté par nature

BUDGET : GENDARMERIE ANDUZE (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Vote du compte administratif

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	4
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	5
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	6
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	7

II - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	8
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	12
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	13
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	14
A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	15
A1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	16
A1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A3 - Etat des provisions	Sans Objet
A4 - Etalement des provisions	Sans Objet
A5.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	17
A5.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	18
A6.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (1)	Sans Objet
A6.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A6.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A6.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (2)	Sans Objet
A6.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A6.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A7 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A8 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A9.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	Sans Objet
A9.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	Sans Objet
A9.3 - Opérations liées aux cessions	19
A9.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A9.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A10 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A11 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	20
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	21
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Actions de formation des élus	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	22
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	24
D2 - Arrêté et signatures	25

GENDARMERIE - GENDARMERIE ANDUZE - CA - 2022

(1) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget-annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(2) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	I
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES	A1

Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	205 843,37	6 372,13	0,00	0,00	199 471,24
6156	Mainenance	199 843,37	2 887,00	0,00	0,00	196 956,37
6227	Frais d'actes et de contentieux	6 000,00	2 100,00	0,00	0,00	3 900,00
6231	Annonces et insertions	0,00	1 385,13	0,00	0,00	-1 385,13
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	54 601,63	54 601,63	0,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	54 601,63	54 601,63	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 335,00	1 335,00	0,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	1 335,00	1 335,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues (2)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES		261 780,00	62 308,76	0,00	0,00	199 471,24

023	Virement à la section d'investissement (3)	85 742,63				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		85 742,63	0,00			85 742,63

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	347 522,63	62 308,76	0,00	0,00	285 213,87
---	-------------------	------------------	-------------	-------------	-------------------

Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00				
--	-------------	--	--	--	--

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) Les dépenses imprévues ne font pas l'objet de réalisation et ne donnent pas lieu à l'émission de mandats. Elles servent à abonder les postes budgétaires où sont imputées les dépenses selon leur nature dont les crédits étaient insuffisamment ouverts par les délibérations budgétaires de l'exercice.

(3) Le chapitre 023 est un chapitre sans réalisation et ne donne pas lieu à l'émission de mandats.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					I
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES					A2

Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts(BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	122 838,20	132 766,98	0,00	0,00	-9 928,78
752	Revenus des immeubles	122 838,20	132 766,98	0,00	0,00	-9 928,78
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions seml-budgétaires	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		122 838,20	132 766,98	0,00	0,00	-9 928,78

042	Opérat° ordre transfert entre sections (2) (3) (4)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)	122 838,20	132 766,98	0,00	0,00	-9 928,78
--	-------------------	-------------------	-------------	-------------	------------------

Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	224 684,43				
---	-------------------	--	--	--	--

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(3) Dont 776.

(4) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					I
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES					B1

Chap. / Art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	32 397,63	0,00	0,00	32 397,63
2315	Installat°, matériel et outillage techni	32 397,63	0,00	0,00	32 397,63
	Total des dépenses d'équipement	32 397,63	0,00	0,00	32 397,63
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	53 345,00	51 923,44	0,00	1 421,56
1641	Emprunts en euros	53 345,00	51 923,44	0,00	1 421,56
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régle)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (2)	0,00			
	Total des dépenses financières	53 345,00	51 923,44	0,00	1 421,56
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	85 742,63	51 923,44	0,00	33 819,19

040	Opérat° ordre transfert entre sections (3)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (4)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	0,00	0,00		0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	85 742,63	51 923,44	0,00	33 819,19
---	------------------	------------------	-------------	------------------

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	54 323,09			
--	------------------	--	--	--

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) Les dépenses imprévues ne font pas l'objet de réalisation et ne donnent pas lieu à l'émission de mandats. Elles servent à abonder les postes budgétaires où sont imputées les dépenses selon leur nature dont les crédits étaient insuffisamment ouverts par les délibérations budgétaires de l'exercice.

(3) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					I
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES					B2

Chap. / Art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	54 323,09	54 323,09	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	54 323,09	54 323,09	0,00	0,00
138	Autres subvent° Invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations (2)	0,00		0,00	
Total des recettes financières		54 323,09	54 323,09	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		54 323,09	54 323,09	0,00	0,00

021	Virement de la sect° de fonctionnement (2)	85 742,63			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		85 742,63	0,00		85 742,63
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		85 742,63	0,00		85 742,63

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		140 065,72	54 323,09	0,00	85 742,63
--	--	------------	-----------	------	-----------

Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		0,00			
--	--	------	--	--	--

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) Les chapitres 021 et 024 sont des chapitres sans réalisation et ne donnent pas lieu à l'émission de titres.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

II – ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					2 325 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					2 325 000,00									
02PRZ7011PR 1242684	CRCAM DU LANGUEDOC CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	02/12/2012 04/01/2013	2012-12-24 2013-01-29	24/03/2013 01/02/2013	382 000,00 1 933 000,00	F F		4,860 0,533	4,860 0,533	EURO EURO	T T	X Autres X Autres	N N	A-1 A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
166 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Dettes envers localités-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

GENDARMERIE - GENDARMERIE ANDUZE - CA - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
166 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					2 325 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuel ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

II – ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro du contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)		Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		1 756 390,26					62 293,66	21 173,62	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 756 390,26					62 293,66	21 173,62	0,00	0,00
02PRZ7011PR	N	0,00	A-1	307 001,40	16,00	F		4,850	10 466,54	19 208,60	0,00	0,00
1242604	N	0,00	A-1	1 449 388,77	25,00	F		0,533	51 836,12	6 965,12	0,00	0,00
1643 Emprunt en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de échange sur ligne de trésorerie (total) (6)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		1 756 390,26					62 293,66	21 173,62	0,00	0,00

GENDARMERIE - GENDARMERIE ANDUZE - CA - 2022

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire JOCB1016077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 68111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 688.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 788.

II – ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (10) (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplificateur jusqu'à 3 ou multiplificateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplificateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courtir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : indice zone euro / 2 : indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écart d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 666.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 769.

II – ANNEXES						II
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS						A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices Inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sans unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (floor)	Nombre de produits	2	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	1 756 390,26	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe reflète le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

II – ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	A1.6

A1.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (8)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annulé de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Indice (9)	Niveau de taux (11)	Type (12)	Montant (13)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au cf 166					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00
Refinancement de dette (3)																
Total des recettes au cf 166					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00
Refinancement de dette (4)																

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du cf 166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *la fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 68111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 688.

II – ANNEXES												II
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N												A1.7

A1.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.
- Pour la périodicité de remboursement, indiquer : A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

II – ANNEXES				II
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE				
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME				A1.8

A1.8 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12 de l'exercice	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>auprès des organismes de droit privé</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>auprès des organismes de droit public</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 05111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 058.

II – ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A5.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		53 345,00	I 51 923,44
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		53 345,00	51 923,44
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	53 345,00	51 923,44
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	51 923,44	0,00	54 323,09	106 246,53

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

II – ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A5.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		85 742,63	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		85 742,63	0,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (3)		
33...	En-cours de production de biens (3)		
35...	Stocks de produits (3)		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	85 742,63	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	0,00	0,00	0,00	54 323,09	54 323,09

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 106 246,53
Ressources propres disponibles	IV 54 323,09
Solde	V = IV – II (4) -51 923,44

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(4) Indiquer le signe algébrique.

II – ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN	
OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A9.3

A9.3 – OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00

Produit des cessions		Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00

II – ANNEXES	II
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

BT.1 - 8015 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-10, L. 3211-30 et L. 3711-1 du CGCT)																		
Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour linéaire, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire JOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 68111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

II – ANNEXES	
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	II
	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	83 467,28
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	83 467,28
Recettes réelles de fonctionnement	II	132 766,98
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	62,87

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

II – ANNEXES	II
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

C3.5 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**1 – BUDGET PRINCIPAL**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	140 065,72	51 923,44	0,00	88 142,28
RECETTES	140 065,72	54 323,09	0,00	85 742,63
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	347 522,63	62 308,76	0,00	285 213,87
RECETTES	347 522,63	132 766,98	0,00	214 755,65

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ...qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	140 065,72	51 923,44	0,00	88 142,28
RECETTES	140 065,72	54 323,09	0,00	85 742,63
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	347 522,63	62 308,76	0,00	285 213,87
RECETTES	347 522,63	132 766,98	0,00	214 755,65
TOTAL GÉNÉRAL DES DEPENSES	487 588,35	114 232,20	0,00	373 356,15
TOTAL GENERAL DES RECETTES	487 588,35	187 090,07	0,00	300 498,28

(1) Y compris les rattachements.

II – ANNEXES		II
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE ET CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES		C3.5

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (Cf. liste des principales opérations en annexe de la M14) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	140 065,72	51 923,44	0,00	88 142,28
RECETTES	140 065,72	54 323,09	0,00	85 742,63
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	347 522,63	62 308,76	0,00	285 213,87
RECETTES	347 522,63	132 766,98	0,00	214 755,65
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	487 588,35	114 232,20	0,00	373 356,15
TOTAL GENERAL DES RECETTES	487 588,35	187 090,07	0,00	300 498,28

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

II – ANNEXES	II
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases / N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

II - ANNEXES	II
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 23
 Nombre de membres présents : 15 (16-1, Mme la maire ne prenant pas part au vote).
 Nombre de suffrages exprimés : 19

VOTES :

Pour : 18

Contre : 01

Abstentions : 0

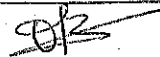
Date de convocation : 3 mars 2023

Présenté par (1), Mme Sandrine Labeurthre
 A Anduze

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 A Anduze le 9 mars 2023
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

001. BLANC GENEVIEVE , MAIRE	
002. FAISSE JACQUES , ADJOINT	
003. LABEURTHRE SANDRINE , ADJOINTE	
004. LEMARIE GUILHEM , ADJOINT	
005. GROSSELIN DANIELLE , ADJOINTE	
006. LACROIX HENRI , ADJOINT	
007. LEGEMBRE SYLVIE , ADJOINTE	Proc. H. Bellot
008. BELLOT JACQUELINE , CONSEILLERE MUNICIPALE	H. Bellot
009. COMBALAT NADINE , CONSEILLERE MUNICIPALE	
010. MEREL ANDRE , CONSEILLER MUNICIPAL	
011. HALTER RENE , CONSEILLER MUNICIPAL	
012. SAMAMA JEAN-PIERRE , CONSEILLER MUNICIPAL	
013. BEDIQUNE MALEK , CONSEILLER MUNICIPAL	
014. SAYROU REMI , CONSEILLER MUNICIPAL	
015. TABUSSE VALERIE , CONSEILLERE MUNICIPALE	
016. CAUSSINUS FLORENCE , CONSEILLERE MUNICIPALE	PROC. J. Bellot
017. MEJEAN VERONIQUE , CONSEILLERE MUNICIPALE	PROC. J. Bellot
018. MARION NELLY , CONSEILLERE MUNICIPALE	NA
019. PEYTEVIN JOCELYNE , CONSEILLERE MUNICIPALE	
020. IGLESIAS BONNIFACIO , CONSEILLER MUNICIPAL	Proc. J. Bellot
021. GAUSSENT PHILIPPE , CONSEILLER MUNICIPAL	

II – ANNEXES	II
ARRETE ET SIGNATURES	D2

022. BOISSET MURIELLE , CONSEILLERE MUNICIPALE	
023. FLAMENT NICOLAS , CONSEILLER MUNICIPAL	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant :

Délibération n° 2023-03-06

Le : 09 MARS 2023

Rapporteur : Sandrine LABEURTHRE

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2022 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE ET DU BUDGET ANNEXE DE LA GENDARMERIE

Madame Sandrine LABEURTHRE procède à la lecture du résultat de fonctionnement et d'investissement pour le budget principal ainsi que le budget annexe de la Gendarmerie.

Il est proposé de reprendre les résultats 2022 comme suit :

• **Budget principal**

résultat section fonctionnement	919 612.23 €
résultat section investissement	-223 341.63 €
restes à réaliser en dépenses investissement	150 588.00 €
restes à réaliser en recettes investissement	-
solde des restes à réaliser 2022	150 588.00 €
besoin de financement en investissement	373 929.63 €

Affectations au budget principal 2023	
affectation au compte 1068	373 929.63 €
report déficit investissement au compte 001- Dépenses	223 341.63 €
report excédent fonctionnement au compte 002- Recettes	545 682.60 €

• **Budget annexe gendarmerie**

résultat section fonctionnement	295 142.65 €
résultat section investissement	-51 923.44 €
restes à réaliser en dépenses investissement	-
restes à réaliser en recettes investissement	-
solde des restes à réaliser 2022	-
besoin de financement en investissement	51 923.44 €

Affectations au budget GENDARMERIE 2023	
affectation au compte 1068	51 923.44 €
report déficit investissement au compte 001-Dépenses	51 923.44 €
report excédent fonctionnement au compte 002-Recettes	243 219.21 €

A l'issue de la présentation, Madame la Maire remercie les élus et l'ensemble des services pour leur implication.

Madame Muriel BOISSET souligne que les informations par habitant, du moins les chiffres ramenés par habitant sont très intéressants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Présents : 16 Votants : 20 Vote : 19 POUR

01 CONTRE

- **Approuve** les affectations ci-dessus.

Délibération n° 2023-03-07

Le : 09 MARS 2023

Rapporteur : André MEREL

OBJET : ORIENTATION BUDGETAIRES 2023

Monsieur André MEREL commente le support de présentation joint au dossier des élus. Madame la Maire précise, comme cela est indiqué par Monsieur André MEREL que le cout de l'énergie a un impact négatif sur les finances de la commune. Par ailleurs, Madame la Maire rajoute que l'année 2023 sera sans doute une année à « décision modificative » comme elle a pu le partager avec Monsieur le Président d'Alès Agglomération rencontré dans l'après-midi.

Los des échanges Monsieur Henri LACROIX souhaite revenir sur l'augmentation du pris des repas en soulignant l'aspect qualitatif (des repas) et l'effet dispositif Cantine à 1€. Madame la Maire précise par la suite que le dispositif à des cantines à 1€ permet de récupérer 3€ de la part de l'Etat.

Monsieur Philippe GAUSSENT souhaite savoir si les descentes pluviales sont prévues ?

Monsieur Jacques FAISSE répond par l'affirmative.

Monsieur Philippe GAUSSENT interroge sur la scène ouverte ? Monsieur Jacques FAISSE répond que de l'extérieur rien ne se voit. Mais à l'intérieur : électricité, réseaux humides, loge, salle de bain, peinture, éclairage sont maintenant en parfait état de fonctionnement. Monsieur Philippe GAUSSENT souhaite par la suite souligner l'importance d'une peinture sombre (marron idéalement) pour la scène.

Par la suite, Monsieur Philippe GAUSSENT souhaite savoir si au sein du 1000 Club il y a de l'amiante ? Monsieur Jacques FAISSE répond qu'éventuellement au sein des dalles du sol mais sans certitudes. Madame la Maire abonde en soulignant le caractère saisonnier de l'occupation du 1000 Club qui est fait pour une utilisation estivale. A l'occasion de la présentation des projet, Monsieur Philippe GAUSSENT indique qu'il habiterait bien à la Garette en cours de rénovation.

Madame la Maire indique que la vocation de la Garette est touristique.

Monsieur Philippe GAUSSENT souhaite savoir sur l'ensemble du parking du gymnase sera occupé durant les travaux ? Monsieur Henri LACROIX en charge du projet répond qu'il sera forcément nécessaire d'en occuper une partie pour les besoins des travaux

Le Conseil Municipal,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe), et notamment son article 107 qui a modifié l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au débat d'orientation budgétaire en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Considérant l'absence d'obligation réglementaire en la matière pour la commune (seuil de 3 500 hab.), les élus souhaitent néanmoins maintenir et avoir un débat sur les orientations budgétaires ;

Après en avoir délibéré, décide :

*Présents : 16 Votants : 20 Vote : 19 POUR
01 CONTRE*

- **De prendre acte** du débat d'orientations budgétaires 2023 qui s'est déroulé sur la base de ce rapport.



Anduze
Porte des Cévennes

DOB 2023

Rapport sur les orientations budgétaires

Conseil Municipal

Le 9 MARS 2023

Rappel réglementaire

- ▶ La loi du 6 février 1992 a rendu obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus la tenue d'un débat portant sur les orientations générales du budget. Bien que la commune d'Anduze n'étant pas soumise à cette obligation, nous avons quand même tenu à vous présenter ce DOB;
- ▶ Depuis l'adoption de la loi NOTRe du 7 août 2015, le débat porte sur le rapport retraçant les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, et la structure et la gestion de la dette;
- ▶ La tenue du DOB doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif et dans un délai raisonnable avant la séance de vote du budget afin que les élus disposent du temps de réflexion et de préparation nécessaire pour délibérer.
- ▶ Le rapport doit préciser les évolutions prévisionnelles des effectifs et des dépenses réelles et des recettes en fonctionnement et investissement.
- ▶ Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de fiscalité, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières
- ▶ • la présentation des engagements pluriannuels : • les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette.

Les éléments de contexte

- ✓ Une année marquée par l'inflation + 5,3 % annoncée en janvier 2023, aujourd'hui c'est une hausse attendue de 12 % sur l'alimentation.
- ✓ Une forte hausse des prix de l'énergie depuis la fin de l'été 2021 qui ont connu un rebond spectaculaire ainsi qu'une hausse continue sur les marchés atteignant des niveaux records.
- ✓ En règle générale un manque de visibilité face à la situation économique actuelle.
- ✓ La remise en état d'une partie du patrimoine (suite du plan pluriannuel d'investissement)
- ✓ La continuité de l'OPARHU sur cinq ans avec un engagement de 50 000 € pour 2023
- ✓ De manière exceptionnelle, la régularisation, avant son départ à la retraite, de l'indice d'ancienneté d'un agent qui n'avait pas été pris en compte lors de son recrutement.
- ✓ Une évolution des rémunérations d'une partie du personnel liée aux augmentations du SMIC
- ✓ Le choix d'un budget sincère et prudent qui pourra être revu en cours d'année par une DM

La section de fonctionnement

► Evolutions attendues

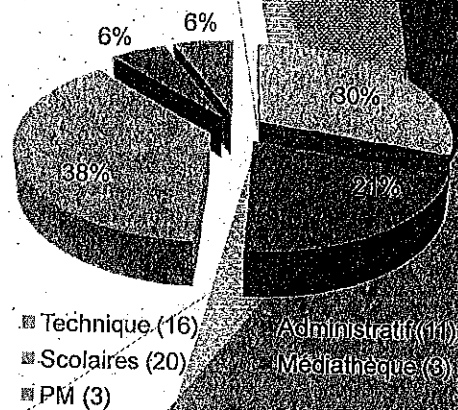
- ✓ Viser l'équilibre du budget de fonctionnement malgré les événements exceptionnels
- ✓ Ne pas augmenter les taux des impôts locaux de la commune
- ✓ Se limiter à une augmentation du budget RH de 3 %
- ✓ Maîtriser nos charges à caractère général, (alimentation, énergie, fournitures, achat de matériels, autres...)

Les Ressources Humaines

Situation à fin 2022

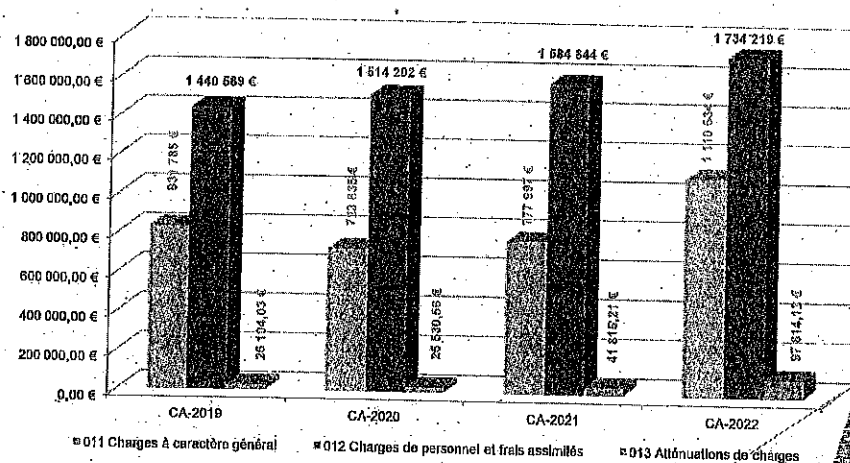
	2019				2020				2021				2022			
Catégorie	A	B	C	Total	A	B	C	Total	A	B	C	Total	A	B	C	Total
Titulaires	1	3	35	39	1	3	35	39	1	3	32	36	1	3	34	38
Contractuels			8	8			8	8			9	9			14	14
Contrat aidé											1	1			1	1
Total effectif	1	3	43	47	1	3	43	47	1	3	42	46	1	3	49	53
Masse salariale	1.440.589€				1.514.201€				1.584.844€				1.734.218,89€			
Temps Hebdo	35h				35h				35h				35h			

Répartition de la Masse salariale



Rétrospective 2019 à 2022

Evolution des charges à caractère général et de personnel



La section d'investissement

Les projets prévus ou en cours de finalisation

- ✓ Les études et la préparation des dossiers de demandes de subvention concernant la maison Bellot
- ✓ La voirie (projet de réhabilitation de trois chemins communaux)
- ✓ La réhabilitation du mille club
- ✓ La réhabilitation du parvis et de la cour de l'école primaire
- ✓ La finalisation du PLU
- ✓ La rénovation du gymnase
- ✓ La rénovation de la garette (ancienne maison du garde barrière)
- ✓ L'enfouissement des réseaux secs (SMEG) rue Grefeuille
- ✓ La rénovation de la maison des Cordeliers
- ✓ La finalisation de la scène ouverte dans le parc des cordeliers
- ✓ La revente des Jardins de la Filature

Afin de réaliser l'ensemble de ces projets, nous prévoyons un emprunt de 1.000.000 €

Le : 09 MARS 2023

Rapporteur : André MEREL

OBJET : LISTE DES DEPENSES ELIGIBLES AU COMPTE 6232 « FETES ET CEREMONIES », 6257 « RECEPTION », 6536 « FRAIS DE REPRESENTATION DU MAIRE »

Monsieur André MEREL indique aux membres de l'Assemblée la nécessité de préciser les dépenses éligibles au compte 6232 « Fêtes et cérémonies », au 6257 « Réception » et au 6536 « Frais de représentation du Maire ».

Le Conseil Municipal,

Vu l'article D1617-19 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret 2007-450 du 25 mars 2017 fixant la liste des pièces justificatives exigées par le comptable pour le paiement des mandats de dépenses,

Vu l'instruction de la nomenclature comptable de la commune,

Considérant que la nature 6232 relative aux dépenses (Fêtes et cérémonies), 6257 (réception) et 6536 (frais de représentation du Maire) revêt un caractère imprécis du fait de la grande diversité des dépenses que génère cette activité,

Considérant la nécessité d'en préciser le fond,

Après en avoir délibéré :

Présents : 16 Votants : 20 Vote : 19 POUR

01 CONTRE

- **Décide** d'imputer sur le compte 6232 « fêtes et cérémonies », les dépenses suivantes, dans la limite des crédits ouverts :

- Ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies, animations municipales, repas des aînés, fête du patrimoine, frais de restauration, voyage d'étude des élus, boissons, fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des naissances, mariages, décès, départs à la retraite, mutation, récompenses sportives, bons cadeaux des agents, culturelles, les frais relatifs aux prestations de sociétés et troupes de spectacles, les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, artistiques, les frais d'annonces et de publicité liés aux manifestations ;

Décide d'imputer sur le compte 6257 « réceptions », les dépenses suivantes, dans la limite des crédits ouverts :

- Ensemble des dépenses concernant d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux réceptions officielles organisées par la municipalité (Inauguration, vœux du Maire, etc ...) ou en partenariat avec l'EPCI de rattachement.

Décide d'imputer sur le compte 6536 « frais de représentation du Maire », les dépenses suivantes, dans la limite des crédits ouverts :

- Ensemble des dépenses relatives aux frais du réception du Maire à l'égard de personnalités.

- **Approuve** l'imputation des dépenses suivantes au compte 6232 « fêtes et cérémonies » : de l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies, animations municipales, repas des aînés, fête du patrimoine, frais de restauration, voyage d'étude des élus, boissons, fleurs,

bouquets, gravures, médailles, coupes et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des naissances, mariages, décès, départs à la retraites, mutation, récompenses sportives, bons cadeaux des agents culturelles, les frais relatifs aux prestations de sociétés et troupes de spectacles, les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, artistiques, les frais d'annonces et de publicité liés aux manifestations ;

Approuve l'imputation des dépenses suivantes au compte 6257 « réceptions », de l'ensemble des dépenses concernant d'une manière générale, l'ensembles des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux réceptions officielles organisées par la municipalité (inauguration, vœux du Maire, etc ...) ou en partenariat avec l'EPCI de rattachement

Approuve l'imputation des dépenses suivantes au compte 6536 « frais de représentation du Maire », pour l'ensemble des dépenses relatives aux frais du réception du Maire à l'égard de personnalités.

VILLE D'ANDUZE

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

(En vertu de l'article L2122-2 du CGCT)

Conseil Municipal du 09 mars 2023

La Maire de la Ville d'Anduze,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération 2020-03-14 du Conseil Municipal en date du 3 juin 2020 donnant délégation de pouvoir au Maire,

A DECIDE

07/02/2023	Déclaration de non intention d'aliéner - Vente ARNAS-FRAU	Décision n°2023/19
07/02/2023	Déclaration de non intention d'aliéner -Vente LLINARES - SMANIOTTO	Décision n°2023/20
07/02/2023	Demande de subvention auprès de l'état pour la rénovation du gymnase Jean-Louis Maurin	Décision n°2023/21
07/02/2023	Demande de subvention auprès de l'état au titre du fonds vert pour la rénovation du gymnase Jean-Louis Maurin	Décision n°2023/22
13/02/2023	Demande de subvention au Département du Gard au titre des amendes de police pour l'aménagement sécuritaire du chemin bas	Décision n°2023/23
21/02/2023	Demande de subvention au Département du Gard au titre pour la réalisation d'une table d'orientation	Décision n°2023/24
22/02/2023	Avenant mise à disposition de locaux à titre gracieux	Décision n°2023/25

22/03/2023	Convention de mise à disposition de l'exposition itinérante "Paysages d'élevages" avec le Parc National des Cévennes	Décision n°2023/26
23/03/2023	Demande de subvention auprès de l'Etat pour la mise aux normes du sol de l'aire de jeux de la cour de l'école maternelle	Décision n°2023/27
06/03/2023	Travaux d'entretien et diverses réfections de la gendarmerie - lot 2 Etanchéité - Avenant n° 1	Décision n°2023/28
08/03/2023	Travaux de desimperméabilisation et de végétalisation de la rue des écoles vieilles et de la cour de l'école élémentaire André Clavel	Décision n°2023/29

Madame la Maire expose les différentes décisions :

- **2 DIA** ou plus exactement, 2 déclaration d'intention de non aliéner Vente ARNAS-FAU et LLINARES-SMANIOTTO
- **5 demandes de subventions** : Fonds-Verts, amendez de polices et table d'orientation
- **2 décisions relatives aux marchés publics** (un avenant pour les travaux de la gendarmerie et les travaux de désimpérméabilisation)
- **1 Avenant** de mise à disposition à titre gracieux
- **1 Convention** de mise à disposition de l'exposition « Paysages d'élevages avec le Parc.

A l'issue de la présentation de Madame la Maire, Monsieur Philippe GAUSSENT souhaite en savoir plus sur la table d'orientation ?

Madame Nelly MARION répond que les choix est fait d'un matériel en céramique.

Madame Muriel BOISSET indique que la mention sur le questionnaire de concertation du projet Bellot « non binaire » interroge.

Madame la Maire souligne qu'il s'agit de la non exclusion plutôt que de l'exclusion.

Madame Muriel BOISSET résume en indiquant que s'il on souhaite s'investir il faut répondre en faisant valoir son avis sans pour autant y participer.

Monsieur Jean-Pierre SAMAMA indique que le 5 avril il y a encore une réunion. L'information est disponible sur le site.

Madame la Maire évoque les travaux du temple avec Monsieur Philippe GAUSSENT qui indique que les travaux sont dans une période active avec l'arrivée des poutres. Depuis lundi, 2 fermes sont déjà posées, cela va continuer, et cela permettra de rattraper les temps perdu. Au sujet de la communication il va y avoir l'intervention d'un drone. Madame la Maire souligne également la présence de télédraille qui fait un reportage complet pour les archives de la Mairie.

Monsieur Jean-Pierre SAMAMA demande si des visites publiques sont possibles ?

Monsieur Philippe GAUSSENT répond qu'il serait très ouvert à faire venir des élèves du collège.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h26